



AUTORISATION DE PUBLICATION D'UNE NAISSANCE
(si naissance multiple, une autorisation par enfant né)

Pour les naissances dont la filiation est établie par les 2 parents, l'autorisation des deux parents est obligatoire.

Mme / M. (Nom(s), Prénom(s) du ou des parent(s) :

Domicilié(e)(s) à Chapareillan.

Donne(ons) mon(notre) accord pour la publication de la naissance de mon(notre) enfant dans le prochain bulletin municipal :

Nom de famille de l'enfant (tel qu'il est noté à l'état civil) :

Prénom de l'enfant (1^{er} prénom, tel qu'il est noté à l'état civil) :

Date de naissance de l'enfant (jour/mois/année) :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient diffusées dans le bulletin municipal de la commune, rubrique « état civil ».

Signature(s)